

Procès-verbal du Conseil Municipal 4 JUIN 2024 à 20h00

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juin.

Le Conseil Municipal de la Commune de ST JEAN DE THOLOME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme ANCEL Sabrina, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2024

Présents : Mme ANCEL Sabrina, Mme CASASSUS Pelagia, Mme COLLAVET Sandrine, Mme DELORENZI Sandrine, Mme GAY Alexine, M. GEVAUX François, M. LAYAT Arnaud, M. MARIOTTI Claude, M. MAURICE DEMOURIOUX Philippe, M. MOREL David, M. MOSSUZ Gabriel, M. SINTES Marc.

Procurations

Madame Agnès CHATEL donne procuration à M Claude MARIOTTI

Madame Nadia CHATEL-LOUROZ donne pouvoir à Mme Sandrine COLLAVET

M Alain DOUCET donne pouvoir à M Arnaud LAYAT.

Mme Sandrine DELORENZI a été élue secrétaire de séance et Mme Sandrine COLLAVET a été élue relectrice

Madame le maire demande la validation du procès-verbal du 9 avril et 14 mai 2024

Les conseillers municipaux valident le procès-verbal du 9 avril et du 14 mai 2024.

Validation du procès-verbal du 9 avril 2024

Validation du procès-verbal du 14 mai 2024

Désignation du (ou de la) Secrétaire de séance.

1) Comptes-rendus des Commissions :

Aménagement & travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement/Sécurisation des Chars Mossuz, bien avancé et le choix bien cohérent. Mais implantation de candélabres carrefour cimetièrre et changement lotissement des chars Mossuz (faire rajouter). • Enrobés chemin du plan (7 642.80€ pour 115 m), à voir si cette année ou pas et l'accès PMR chez Bérout avec renvoie (11 178€) ok 2024. • Faire devis rebouchage des routes (enrobé projeté) et voir si budgétisé pour 2024. • Cimetière : ossuaire, ok à faire dans l'angle au fond à droite (emprise de 2 places). Reste à définir l'emplacement du caveau provisoire (Le professionnel conseil de l faire proche de l'entrée), donc à bien regarder les emplacements disponibles. • Voir avec entreprise Gros pour creuser les fossés pour finir Larsenex (1 jour et demi) et Romblaz d'en haut (1/2 journée) (ou l'entreprise ou location mini-pelle). • Séparation des eaux de la fruitière dans l'automne (impératif). • Abris bus chez Pierru avec cheneau inox, dimension 6,40m x3,40m avec fond et côté tri bardé (Carme estimation entre 16 000€ et 20 000€ mais pas le temps et 16 500€ pour Donche) ok pour Donche. (Voir pour possibilité de peindre avant pose). • Panneaux 30 km/h, Prés aux livres et Services techniques commandés (arrivée prévue 1ère semaine de juin). • Peinture au sol, faire état des lieux pour devis. • Panneau « feux interdits » commandé
Bâtiments	- Réparation des tables de la classe 5 (maitresse Julie)
Environnement, bois	
Urbanisme	Commission Urbanisme le 10 juin
Budget & Finances	
Enfance, école, jeunesse et sport	PAUSE MERIDIENNE : <u>Aménagement des salles</u> -> travail sur les aspects de sécurité, affichage n° d'urgence -> à finaliser -> travail sur l'optimisation des rangements : photos pour faciliter le rangement des jeux par les enfants -> A faire

	<p><u>Aménagement de la salle de Cantine :</u> ->Aménagement débarrassage à prévoir -> relance /devis ->à faire ->Tri des déchets -> à adapter en l'absence du cantonnier-> avoir avec personnel de cantine</p> <p><u>Équipe Cantine : Prochaine réunion le 18/06</u> ->Difficulté actuelles / encadrement élèves -> intervention d'une formatrice en discipline positive à planifier pour l'an prochain en fonction de la première séance. ->Intervention MJCI / atelier vivre ensemble -> retour positif à replanifier à l'automne avec des groupes plus homogènes au niveau des âges -> Médiation / résolution des conflits en commun avec équipe enseignante et l'équipe d'animation -> en cours, encore des difficultés actuellement rencontre avec les parents concernés planifiée</p> <p>AMENAGEMENT TRAVAUX ECOLE ET POURTOURS : > aire de jeu et espace jeunes : Les discussions avec les voisins pour évaluer les possibilités les ajustements avant bornage définitif sont encore en cours.</p> <p>Demandes de devis et des premières projections abords et circulation : demande étude de faisabilité -> choix prestataire à valider par le conseil</p> <p>Devis Parc -> première ébauche reçue à discuter et retravailler en commission -> toujours en attente/ projet global.</p> <p>Agrandissement végétalisation de la cour : travail avec les enseignantes en amont du projet global</p> <p>DIVERS : <ul style="list-style-type: none"> • MJCI demande de renouvellement du chantier jeune car retour positif -> Planifié cet été à organiser / matériel, liste des travaux. • CC4R : À la suite de semaine de la petite enfance, les associations participantes ont reçu plusieurs exemplaires de jeux memory pour les enfants • Conseil d'école : à venir 18/06 </p>
Participatif	Une réunion a été faite pour réfléchir sur la suite du travail du groupe et de quelle manière.
Vie associative	<ul style="list-style-type: none"> - 14/06 Fête de la musique par PERISCOL - 29/06 fête de l'école par le Sou des Ecoles - Annulation de la date du 21/06 des marché nocturnes (?) <p>Volonté de réitérer l'organisation d'une gratifieria</p>

RH	Recrutement vacataire (remplacement agent technique) Le personnel de cantine en contrat annuel a été vu en entretien.
Communication	Propositions et/ou articles attendus pour le bulletin municipal de cet été.
CCAS	
Projet global	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion le jeudi 23 mai 2024 • Cf ordre du jour
Adressage	<ul style="list-style-type: none"> • Cf ordre du jour des demandes complémentaires arrivées tardivement sont en cours.
Contentieux école	<ul style="list-style-type: none"> - La 9^{ème} réunion d'expertise, provoquée par la mise en cause par Bortoli Architecture, de l'assurance décennale SMA Courtage d'Euro modules, aura lieu le 26 juin 2024 à 14h00. - En plus d'Euro modules, 3 entreprises du bâtiment ont été sollicitées pour nous fournir des devis de réfection de la toiture incriminée. (2 entreprises seulement vont se déplacer) Nous attendons leurs réponses que nous devons communiquer à notre expert judiciaire M. Charavel, si possible le 26 juin.
CMJ	<ul style="list-style-type: none"> • Journée pirate du 25 mai 2024 : Bilan positif • Déplacement à Paris les 11 et 12 juin 2024 financé dans l'intégralité par la journée pirate et les autres projets faits auparavant.

2) Délibération : Réfection de la croix route de Peillonex_ S.O.S. Calvaire

L'association S.O.S Calvaires, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et reconnue d'intérêt général, a pour but de regrouper tous ceux qui s'intéressent à la sauvegarde des calvaires, oratoires et chapelles qui composent notre patrimoine, pour les restaurer et les entretenir.

SOS Calvaires est une association apolitique, elle n'est liée à aucun mouvement catholique.

L'association S.O.S. Calvaire a pris contact avec la mairie afin de signaler une croix en mauvais état, située route de Peillonex.

Cette croix faisant partie du patrimoine de Saint-Jean, il est proposé au Conseil Municipal le devis de réparation ici présenté, d'un montant de 898,80€ TTC.

Discussion : Ces rénovations de patrimoine sont intéressantes de l'avis des élus qui se sont exprimés une discussion est menée car il serait peut-être intéressant que ces croix et patrimoines soient situés sur du terrain acquis par la communauté pour devenir bien commun.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ APPROUVE LE REPORT DE LA DELIBERATION SUR LA REFECTION DE LA CROIX ROUTE DE PEILLONNEX ET DEMANDE QU'UN RECENSEMENT GLOBAL DU PATRIMOINE A RENOVER SUR LA COMMUNE SOIT ETABLI POUR AVOIR UNE VISION PLUS LARGE DES TRAVAUX A EFFECTUER ET POUVOIR LES PLANIFIER DANS LE TEMPS.

3) Délibération : Etude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur SYANE

Le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024 une étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur figurant sur le tableau en annexe (à projeter) :

- D'un montant global estimé à : 10 377,00 €
- Avec une participation financière communale s'élevant à : 3 113,10 €
- Et contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à : 311,00 €

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation des études, il convient que la collectivité :

- 1- APPROUVE le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2- S'ENGAGE à verser au SYANE Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur les deux points précédemment nommés.

Pour : 13

Contre : 2

Abstention : 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, A APPROUVE L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU DE CHALEUR SYANE

4) Délibération : Validation du règlement des Marchés nocturnes 2024

Initialement créés en 2023, les Marchés nocturnes de St-Jean remplissent pour une deuxième édition en 2024.

Un règlement 2024 a été élaboré par la commission vie associative afin de préciser les conditions d'accès, les dates d'évènements et définir les modalités de fonctionnement, il est à valider par le Conseil Municipal avant la mise en œuvre du 1^{er} marché nocturne en juillet.

NB : La date du 21 juin est annulée faute de moyen d'installation (absence d'agent technique municipal), cumulée aux évènements associatifs déjà prévus en juin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ APPROUVE LE REGLEMENT DES MARCHES NOCTURNES 2024.

5) Délibération : Changement de destination chemin rural

L'impasse du Bournet, voie annexe de la route des Ruz, ainsi que le *chemin de Grosse Pierre*, voie annexe à la route de Larsenex, sont qualifiés de chemins ruraux (nom des voies validés au CM de mai 2022).

Depuis, ces voies ont été enrobées. Elles sont à la charge de la commune concernant l'entretien et le déneigement.

Il y a donc intérêt à requalifier ces voies de « chemin rural » en « voie communale ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ APPROUVE LE CHANGEMENT DES DESTINATION CHEMIN RURAL.

6) Délibération : Éclairage public consultation citoyenne

Une consultation citoyenne a été lancée semaine 21 concernant l'éclairage public de la commune. Les administrés ont reçu dans leurs boîtes aux lettres un sondage à retourner en mairie pour le 2 juin au plus tard.

Dans le cadre d'une politique d'économie d'énergie et de respect de l'environnement, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la réfection de l'intégralité du réseau d'éclairage public. Grâce au passage à la technologie LED, plusieurs possibilités s'offrent à nous.

Résultat du sondage :

* 60% Pratiquer une coupure totale de l'éclairage de 22 h à 6h sur l'intégralité de la commune, comme actuellement

*31 % Pratiquer un abaissement de luminosité en 3 paliers ((100%, puis 50%, puis 25%) sur l'intégralité de la commune afin de conserver un éclairage minimum toute la nuit.

11% Pratiquer un abaissement de luminosité en 3 paliers (100%, puis 50%, puis 25%) au chef-lieu et une coupure totale de 22h à 6h dans les hameaux.

Suggestions :

Éclairage à détecteur côté mairie en cas de coupure totale

Retarder l'extinction les jours de festivités (fête de la musique, marchés nocturnes ...)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ APPROUVE DE SUIVRE LE RESULTAT DU SONDAGE ET DE CONSERVER UNE COUPURE TOTALE DE L'ECLAIRAGE COMME ACTUELLEMENT.

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 1

7) Délibération : Choix du prestataire faisabilité réaménagement du Chef-lieu

Le 23 mai 2024 a eu lieu la dernière réunion du groupe de travail Projet Global où il a notamment été présenté les 3 prestataires retenus pour le réaménagement du chef-lieu.

Le Conseil Municipal est maintenant amené à choisir le prestataire qui sera retenu pour la réalisation des travaux.

- * Offre A : Cabinet UGUET
- * Offre B : Alp'VRD-Atelier des Cairns
- * Offre C : Atelier Paysager

L'avis du CAUE à la suite de l'étude des offres se portait plutôt sur l'offre B.
Les membres du groupe projet global ayant répondu (3 plutôt pour offre B / 1 offre A)

Offre A : 7 votes

Offre B : 3 votes

Offre C : 3 votes

Abstention : 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE MAJORITAIREMENT LE CHOIX A du CABINET UGUET

8) Délibération : Décision modificative sur le budget principal

Modification d'une écriture comptable permettant la récupération de la TVA bois.

Considérant que des titres exécutoires relatifs aux coupes de bois ont été émis à tort sans TVA sur l'exercice 2023, il convient de prévoir les crédits pour corriger ces opérations pour un montant maximum de 60 000 € ;

Considérant que les intérêts des emprunts contractés auprès du SYANE non pas été prévus au budget primitif 2023, il convient d'augmenter les crédits du chapitre 66 de 40 000 € et de diminuer en conséquence d'autres dépenses sur le chapitre 23 en investissement ;

Section de Fonctionnement	Chapitre budgétaire	Article budgétaire	Montant proposé
Recette	70	7022 Coupes de bois	+ 60 000 €
Dépense	67	673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 60 000 €
Dépense	66	6618 Intérêts des autres dettes	+ 40 000 €
Dépense	023	Virement à la section d'investissement	- 40 000 €

Section d'investissement	Chapitre budgétaire	Article budgétaire	Montant proposé
Recette	021	Virement de la section de fonctionnement	- 40 000 €
Dépense	23	231 Immobilisations corporelles en cours	+ 40 000 €

⇒ Document projeté pendant le CM

Contre : 1

Abstention : 1

Pour : 13

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE A L'UNANIMITE LA DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET PRINCIPAL.

9) Délibération : Décision modificative de budget concernant l'Auberge du Môle

Modification d'une écriture comptable concernant un emprunt.

⇒ AJOURNEE

10) Discussion -DIVERS :

- Convention Chantiers Jeunes avec la MJC des Clarines, Viuz-en-Sallaz reconduite pour le chantier jeune été 2024.

- DSP Auberge du Mole : La seule personne qui paraissait intéressée n'a pas donnée suite, le groupe doit se réunir pour la suite à envisager.

- Question/ Marchés nocturnes : Les associations qui souhaiteraient tenir des buvettes pour les marchés nocturnes devront être autonomes.

- Problème des relances par le Trésor Public auprès d'entreprises qui ont fait des dons. Ce problème d'après le Trésor Public vient d'écritures comptables erronées de la part de la Mairie. Il y en a déjà eu il y a quelques mois. Demande de vérification à la Mairie et d'excuses auprès de l'entreprise concernée.

- Les bords des routes sont faits par Daniel qui a accepté de reprendre du service pour aider la commune.

- Proximiti : le bus à la demande est redéployé avec une organisation un peu différente. Le bus fera un détour si un appel est fait pour des arrêts annexes.